

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE

Commission permanente du **7 octobre 2019**

Décision n° **CP-2019-3462**

commune (s) :

objet : Mandat spécial accordé à M. le Vice-Président Georges Képénékian pour un déplacement à Genève (Suisse) le 9 septembre 2019

service : Direction générale déléguée aux ressources - Direction des assemblées et de la vie de l'institution

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Grivel

Président : Monsieur David Kimelfeld

Date de convocation de la Commission permanente : jeudi 26 septembre 2019

Secrétaire élu : Madame Sarah Peillon

Affiché le : mardi 8 octobre 2019

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Farih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Barge, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco.

Absents excusés : MM. Kabalo, Pouzol, Sellès (pouvoir à M. Veron).

Commission permanente du 7 octobre 2019**Décision n° CP-2019-3462**

objet : **Mandat spécial accordé à M. le Vice-Président Georges Képénékian pour un déplacement à Genève (Suisse) le 9 septembre 2019**

service : Direction générale déléguée aux ressources - Direction des assemblées et de la vie de l'institution

La Commission permanente,

Vu le projet de décision du 19 septembre 2019, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par sa délibération n° 2017-1976 du 10 juillet 2017, a délégué à la Commission permanente une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.27.

Monsieur le Vice-Président Georges Képénékian a participé, lundi 9 septembre 2019 à Genève, à un groupe de travail au siège de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), dans le cadre du projet de création d'une Académie de la santé à Lyon. Ce groupe de travail réunit des représentants de l'OMS, des ministères (ministère de l'Europe et des affaires étrangères, ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, et ministère de la santé), de la délégation régionale à la recherche et à la technologie de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, de la Métropole de Lyon, de la Ville de Lyon ainsi que de l'Université de Lyon.

Les Académies de la santé visent à améliorer la santé par le biais de la technologie, en dispensant au grand public des connaissances qui permettent de prendre les bonnes décisions afin de prévenir les maladies et d'adopter des modes de vie plus sains.

L'organisation de ce déplacement, postérieure à la dernière séance, n'a pas permis d'inscrire en temps voulu le mandat spécial.

Conformément aux articles L 3611-3 et L 3123-19 du code général des collectivités territoriales, la Commission permanente doit donner un mandat spécial aux élus concernés. Les frais nécessités par l'exécution de ce mandat spécial seront remboursés en fonction des frais réellement payés, sur présentation des pièces justificatives ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Accorde un mandat spécial à monsieur le Vice-Président Georges Képénékian, pour un déplacement à Genève (Suisse) le 9 septembre 2019.

2° - Précise que la présente décision vaut ordre de mission.

3° - La dépense de fonctionnement en résultant sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2019 - chapitre 65 - opération n° 0P28O4667.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 8 octobre 2019.